



VINTAGE Premium Carnauba Wax

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

VINTAGE Premium Carnauba Wax

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SCHOLL Concepts GmbH	
	Polish & Pad Manufaktur	
Rue:	Maybachstrasse 7	
Lieu:	D-71686 Remseck	
Téléphone:	+49 (0) 7141 29299 - 0	Téléfax: +49 (0) 7141 29299 - 10
e-mail:	sds@schollconcepts.com	
Interlocuteur:	Labor	
Internet:	www.schollconcepts.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 89 19240 (Giftnotruf Technische Universität München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Matière solide inflammable: Flam. Sol. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Matière solide inflammable.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:



**VINTAGE Premium Carnauba Wax****Mentions de danger**

- H228 Matière solide inflammable.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
246538-78-3	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics			30 - < 35 %
	920-901-0		01-2119456810-40	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
	hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics			10 - < 15 %
	923-037-2		01-2119471991-29	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H304 H411 EUH066			
68439-50-9	alcohols, C12-C14, ethoxylated			1 - < 5 %
	500-213-3		01-2119487984-16	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H400 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

VINTAGE Premium Carnauba Wax

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
246538-78-3	920-901-0	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = >4951 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
	923-037-2	hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = >5000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
68439-50-9	500-213-3	alkohols, C12-C14, ethoxylated	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant



VINTAGE Premium Carnauba Wax

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Danger d'explosion. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser la matière uniquement

**VINTAGE Premium Carnauba Wax**

dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant . Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes . Acide fort. Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68439-50-9	alkohols, C12-C14, ethoxylated			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	294 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2080 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	87 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1252 mg/kg p.c./jour

VINTAGE Premium Carnauba Wax

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
68439-50-9	alkohols, C12-C14, ethoxylated	
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		66,67 mg/kg
Sédiment marin		6,67 mg/kg
Sol		1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués. Modèles de gants recommandés: HyFlex® Foam (EN 420, EN 388 (3131)).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**VINTAGE Premium Carnauba Wax****RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	beige clair
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

non applicable

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition:

>35 °C

Point d'éclair:

42 °C DIN EN ISO 2719

Inflammabilité

solide/liquide:

non applicable

gaz:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

0,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

7 vol. %

Température d'auto-inflammation:

>200 °C

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:
(à 20 °C)

2 hPa

Pression de vapeur:
(à 50 °C)

40 hPa

Densité (à 20 °C):

0,88 g/cm³

Hydrosolubilité:

La réalisation de l'étude n'est pas
nécessaire car la substance est connue
pour être insoluble dans l'eau.**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé



VINTAGE Premium Carnauba Wax

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Substances fortement oxydantes. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

VINTAGE Premium Carnauba Wax

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
246538-78-3	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >4951 mg/l	Rat	ECHA	OCDE 403
	hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD TG 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD TG 402
	inhalation vapeur	CL50 >5000 mg/l	Rat	ECHA	OECD TG 403
68439-50-9	alkohols, C12-C14, ethoxylated				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 402

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

VINTAGE Premium Carnauba Wax

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
246538-78-3	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		
	hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC <1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
68439-50-9	alkohols, C12-C14, ethoxylated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,2 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,976 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	(QSAR estimation)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,53 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	EG-Guideline 92/69/EWG

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**VINTAGE Premium Carnauba Wax**

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
246538-78-3	aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics			
		77-83 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics			
	OECD 301F	31,3%	21	ECHA
68439-50-9	alkohols, C12-C14, ethoxylated			
	OECD 301 F	95%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.


L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.


RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3175

VINTAGE Premium Carnauba Wax

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	40
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601 800
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)

VINTAGE Premium Carnauba Wax

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: 216, 274

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Quantité exceptée: E2

EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: A46

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

Passenger LQ: Y441

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 445

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 448

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matériau combustible. Aucune mesure particulière ne sont exigées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable



THE SCIENCE OF GLOSS

VINTAGE Premium Carnauba Wax

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 47,599 % (418,873 g/l)

2004/42/CE (COV): 47,842 % (421,013 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Maladies Professionnelles (Article R. 461-3 du code de la Sécurité Sociale, France):

TMP 36

TMP 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	oui
New Zealand	oui
USA	oui
Canada	oui
Australia	oui
Japan	inconnu
China	oui
Korea	non
Philippines	oui

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,5,7,9,12,15.



VINTAGE Premium Carnauba Wax

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Sol. 1; H228	Sur la base des données de contrôle
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H228 Matière solide inflammable.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

VINTAGE Premium Carnauba Wax

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Formulation ou emballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
2	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations industrielles	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
3	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations professionnelles	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	
4	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisation par les consommateurs	C	-	31	-	8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH